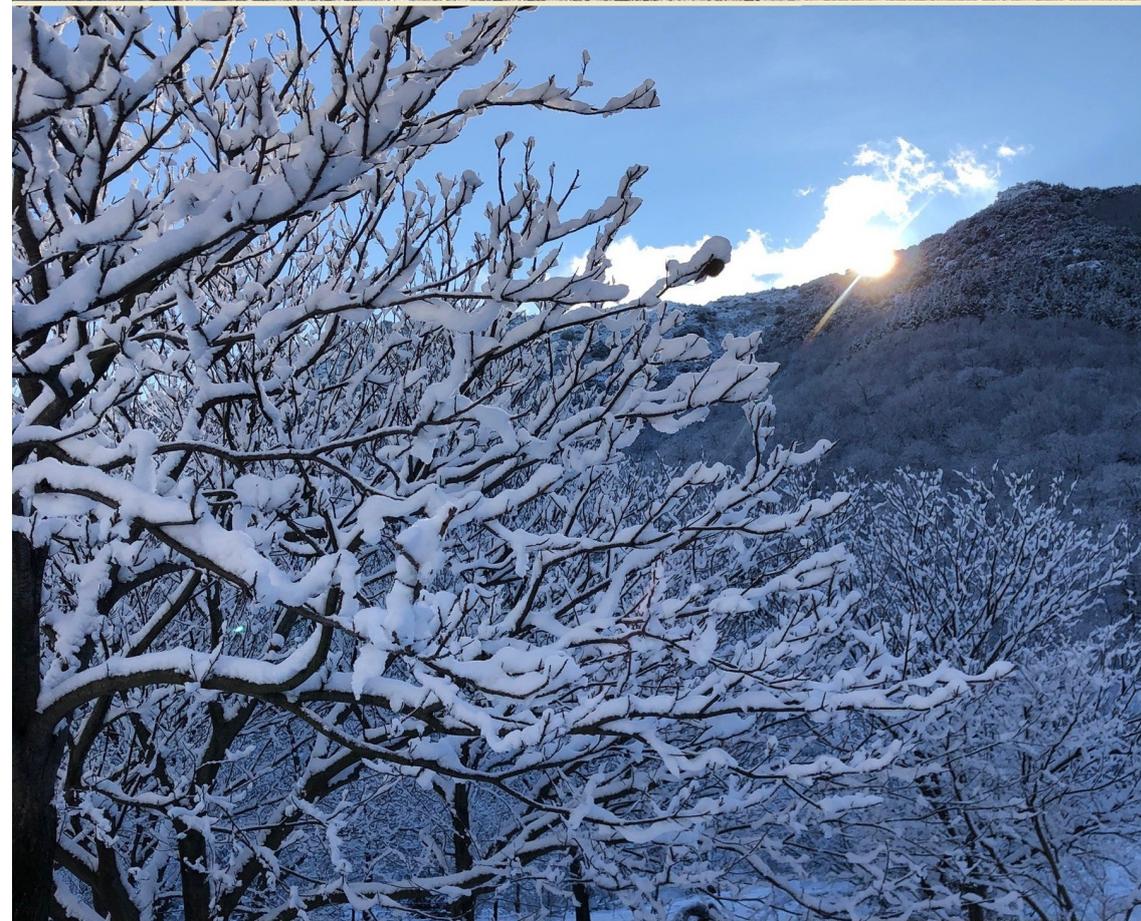


MALARCE SUR LA THINES



Bulletin 2020

Village en Poésie

Très belle année 2021 !

Positivons dans ce monde de fous !



Avec les conditions très particulières dues à la Covid en 2020, je tiens à remercier au nom de la nouvelle équipe municipale, tous les habitants de la commune qui se sont déplacés aux urnes pour voter.

Également, tous nos remerciements à Régis, car, comme la nouvelle équipe n'a pas pu se mettre immédiatement au travail après les élections (il a fallu attendre mi-mai), il a dû continuer de gérer le quotidien pendant cette période. Merci à lui. Nous lui souhaitons une bonne retraite bien méritée !

Après les neuf mois de travail qui viennent de s'écouler et dès que cela sera possible - nous espérons pour la fin du printemps - nous ferons une réunion publique pour vous parler du bilan 2020 et également vous exposer les projets que nous aimerions pour notre commune. Nous détaillerons aussi ces projets dans un numéro spécial du bulletin, en milieu d'année.

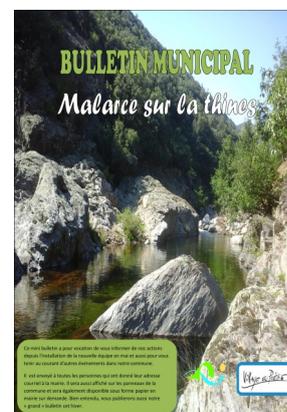
En attendant, voici dans ce bulletin 2021, un résumé des actions faites en ce début de mandature. Vous en souhaitant une bonne lecture, À très bientôt. Bien à vous,

Delphine FEUILLADE/BRIERE

La nouvelle équipe a publié un bulletin intermédiaire en octobre 2020.

Il a été envoyé par e-mail aux personnes qui avaient donné leur adresse.

Si vous ne l'avez pas reçu et que vous désirez l'obtenir, il est en ligne sur le site de Malarce sur la Thines. Pour la version papier, il vous faut prendre contact avec la mairie.



ATTENTION :

Dorénavant, les bulletins municipaux vous seront transmis de manière virtuelle.

Si vous souhaitez encore les recevoir en version papier, merci de nous le faire savoir en contactant la secrétaire de mairie au

04 75 39 45 26

ou par e-mail : mairie.malarce@orange.fr

Pour connaître les infos locales, rendez vous sur le site de Malarce sur la Thines

<https://www.malarce-sur-la-thines.com>

et / ou

inscrivez vous au listing en donnant votre adresse e-mail :

mairie.malarce@orange.fr

Nous vous rappelons que les conseils municipaux ont lieu environ une fois par mois et sont ouverts au public

En vous inscrivant à la newsletter, sur le site de Malarce sur la Thines, vous pouvez aussi être informés des dates dès leur publication.

Nous nous efforçons aussi de les publier sur tous les tableaux d'affichages

Naissance



Le 27 septembre 2020 : **Malik ZENATI LAVAT**

Né à Aubenas de Martin, Marie, Philippe LAVAT et de Sophia ZENATI, de sexe masculin, domiciliés à Beaujeu, Malarce sur la Thines.



Décès

Le 12 septembre 2020, **Charles, Léopold, Marie, Jean D'HENNEZEL** né à Fontainebleau, le 16 Decembre 1966, décédé à son domicile, dans le village de Thines, à Malarce sur la Thines.

Le 8 janvier 2020, **Eliane, Juliette, Jacqueline ROCHE** née à Marseille, le 21 février 1934, décédée à Chambonas, domiciliée à Thines, dans la commune de Malarce sur la Thines.



Le 18 juin 2020, **Astrid, Marguerite VILLEROY** née à Senlis, le 9 janvier 1963, décédée à Aubenas, domiciliée à Malarce sur la Thines.

Mention de décès

Le 14 décembre 2020, **Alexandre « André » DAMICO**
nous lui rendons hommage dans ce bulletin en page 15.

Le 19 janvier 2020, **Raymond, Martin, Noël BROUSSE**
né à Malarce sur la Thines, le 1er avril 1931, décédé à Thionville.

Le 10 octobre 2020, **Jean-Louis, Adrien CHAZALON**
né à Malarce sur la Thines, le 10 novembre 1946, décédé à Les vans.

PRESENTATION : Nouvelle équipe municipale



Le nouveau conseil municipal élu en mars 2020

De gauche à droite : Emmanuel VERILHAC, Jean BYKENS (1^{er} adjoint), Emilie MALEYSON, Valentin BESNIER, Delphine FEUILLADE-BRIERE (Maire), Daniel GINIER (3^{ème} adjoint), Philippe BRILLANT, Amélie GATTO, Jean-Marc DUREY (2^{ème} adjoint), Natalie FICHOU et Ronna CHALVET.

L'équipe s'est formée avec pour ambition de mettre en avant la communication et la transparence démocratique ainsi que le respect de l'environnement : éléments que l'on devrait retrouver dans tous les projets et actions menés par la Mairie.

Le nouveau conseil souhaite également recréer le lien entre les habitants de notre commune.

La mairie est située à Malarce :
« chemin de la mairie »

Ouverture au public

Le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

le vendredi de 9h à 12h.

Tél. : 04.75.39.45.26

E-mail : mairie.malarce@orange.fr

Morgane GUILLEMOZ

est notre nouvelle secrétaire de Mairie.

Transfuge de la communauté de communes, elle est arrivée en Mairie au début de l'année 2020. Avant de partir à la retraite, Monique FABRE l'a accompagnée pendant le premier trimestre 2020.

Morgane vous accueille avec son sourire, sa gentillesse et sa disponibilité les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que le vendredi matin de 9h00 à 12h00.



Départ de Monique, secrétaire de mairie



Après vingt-six ans au service des habitants de notre commune, notre secrétaire de mairie, Monique Fabre, a pris sa retraite fin mars. Venue à La Blacherette en 1975 à l'âge de 19 ans, elle y a travaillé comme éleveuse de chèvres avec son compagnon Laurent, tout en devenant secrétaire de mairie en 1994.

Elle a servi sous trois maires : Philippe Faure, Alain Nicault et Régis Le Flohic. Ses dernières activités chez nous étaient la tuilage de notre nouvelle secrétaire depuis début janvier, puis l'organisation des élections municipales à la mi-mars. COVID 19 oblige, l'élection de notre nouvelle maire a été reportée et Monique n'a pas pu travailler avec la nouvelle municipalité et notre nouvelle maire, Delphine Feuillade-Brière.

Le conseil municipal n'a pas pu non plus marquer son départ fin mars.

C'était partie remise jusqu'au 28 juillet, lorsque tout le nouveau conseil municipal, ainsi que notre ancien maire Régis Le Flohic et les employé.e.s de mairie ont enfin pu lui faire une fête, en remerciement de toutes ces années de présence et d'aide pour les équipes municipales et tous les habitants de notre commune. À cette occasion, elle a reçu plusieurs cadeaux, dont une tronçonneuse électrique.



Départ de Régis, membre de l'ancien conseil municipal

Après 37 ans au service de notre commune en 6 mandats, Régis Le Flohic, ancien conseiller municipal, adjoint et maire sortant, a décidé de ne pas se représenter lors des dernières élections municipales. Élu pour la première fois en 1983, Régis est devenu troisième adjoint en 1989, puis 2^e adjoint et 1^{er} adjoint. Après le décès d'Alain Nicault en octobre 2018, Régis a été élu maire de notre commune.

Lors de ses mandats, il a surtout été chargé des postes si importants de travaux, de la voirie et des adductions d'eau. Artisan électricien-plombier-chauffagiste (il n'a pris sa retraite que l'année dernière), ses connaissances professionnelles ont été précieuses

pour la conduite de ces dossiers. Venant de Bretagne, Régis était arrivé chez nous lorsqu'il y avait encore les trois communes de Thines, Malarce et La Figère, fusionnées en juillet 1975, quelques mois après son arrivée. Il a d'abord habité à Vallée, Thines, puis a aménagé dans l'ancien presbytère de La Figère.



Jeudi 5 mars, Régis a présidé son dernier conseil municipal, pendant lequel la seule délibération était au sujet de l'aide aux sinistrés du Teil et des communes environnantes. Les questions diverses concernaient l'organisation pratique des trois bureaux de vote de la commune pour les élections municipales, la voirie, la fibre et la téléphonie.

Après cette réunion, les membres de son conseil municipal ainsi que tout le personnel communal a tenu à lui rendre hommage. Il a reçu de nombreux cadeaux de départ, dont une nouvelle écharpe signée par tous. La cérémonie s'est terminée par un fort sympathique repas réunissant tout le monde.

COMPTES ET BUDGET

Les comptes administratifs 2020 n'ont pas encore été votés
mais voici un aperçu de la situation financière de la commune.

L'année 2020 se termine par un excédent de fonctionnement de 85.000 euros (comparé à 66.500 euros en 2019).
Les événements qui ont marqué l'exercice comptable sont les suivants :

EN RECETTES

- la location du gîte d'étape de Thines a été affectée par la crise sanitaire et n'a fonctionné qu'à partir de juillet pour 3 mois (manque à gagner de 11.000 euros).

Morgane, qui a une formation de comptable, nous a aussi bien aidés à comprendre les flux financiers dans la comptabilité. La nouvelle équipe a mieux géré les dépenses de fonctionnement afin de favoriser l'investissement au sein de la commune.

EN DEPENSES

- les indemnités du Maire et des adjoints ont été relevées de 50 % suite à l'application de la loi «engagement et proximité de décembre 2019». Nous avons reçu, en compensation, une dotation spécifique de l'état.

- en charges de personnel, nous avons eu 2 secrétaires de mairie, le temps que Monique accompagne Morgane au secrétariat.

- la subvention au CCAS a baissé de moitié suite au départ d'un agent.

Dans un souci d'équilibre financier et afin de maintenir une réserve de trésorerie pour faire face aux dépenses imprévues d'éventuels épisodes cévenoles tant redoutés, l'excédent de 85.000 euros a été affecté en investissement comme ceci :

- 1.000 euros, prise de participation dans la société Aurance énergie.
- 5.700 euros, changement des chauffages électriques de la Mairie afin de baisser la consommation.
- 4.100 euros, achat de défibrillateurs (obligatoire pour 2020).
- 13.700 euros, remboursement des emprunts en capital.
- 18.400 euros, construction d'une route vers le hameau des Rentiges, en remplacement de la piste.
- 11.000 euros, réparation d'une portion de voie au lieu-dit Chastanier.
- 7.000 euros, aménagements des points d'apport volontaire des ordures ménagères (PAV).
- le solde pour les travaux de ce début d'année avant le vote du budget (extension du cimetière de Malarce et reconstruction d'un mur à l'entrée de Thines).

Normalement, la communauté de communes, par la voix de son vice-président en charge de la collecte des ordures ménagères, nous a promis le remboursement des travaux de gros œuvre pour l'aménagement des PAV.

Pour le budget 2021, celui-ci est toujours en discussion au moment d'écrire ces lignes.

En voici quelques éléments non-chiffrés :

- l'extension du cimetière de Malarce à terminer
- la rénovation de la salle communale de La Figère
- le changement de l'éclairage public (passage aux leds)
 - la rénovation du petit gîte de Thines
- l'aménagement d'une aire de retournement en haut du village de Thines
 - la mise aux normes du tableau électrique de la Mairie de Malarce
- la préparation du projet d'aménagement de la place de la Mairie de Malarce et la construction d'un local technique (garage). Démarrage prévu pour 2022
 - installation d'une rambarde au cimetière de Thines
- maintien d'un crédit mis à disposition des habitants dans le cadre de projets participatifs

Dalles ordures ménagères

L'aménagement des points de regroupement des conteneurs pour le tri des ordures ménagères s'est poursuivi. Les cantonniers ont placé les bardages en bois, certaines finitions (rampes en béton) ont été réalisées pour faciliter le travail des ripeurs. Le site du virage près du village de Malarce a été revu complètement. Il est prévu de créer un dernier point d'apport volontaire cette année à Beaujeu.

Avec la rénovation des points de regroupements des conteneurs, on constate une baisse sensible des dépôts sauvages près de ceux-ci. Merci aux habitants qui, par leurs actions de tri, maintiennent les lieux propres.



Pose de volets aux portes du bâtiment de l'espace dédié à la mairie.

Laurent et Raphaël, nos cantonniers, ont pu exprimer tous leurs talents de menuisiers en réalisant et en installant les volets aux portes de la Mairie de Malarce.



Un mot de remerciement pour nos cantonniers



Yves Semal



Laurent Thibaut



Raphael Bouillard

Nous profitons de l'opportunité que nos 3 agents techniques se soient, enfin, laissés prendre en photo, afin de les remercier par ces quelques lignes, pour le travail remarquable qu'ils effectuent chaque jour sur notre commune.

Saluons leur polyvalence et complémentarité !

Captage d'eau



Dans le courant de septembre, conseillers, cantonniers et habitants se sont mobilisés pour monter à la source du Déves (au-dessus du Prévenchet - Thines) afin de nettoyer le périmètre du captage et faire un état des lieux.

Extension du cimetière de Malarce sur la Thines



Fin décembre, l'entreprise FROMENT a démarré les travaux pour l'extension du cimetière de Malarce. Une rampe d'accès a été créée et le sol a été déroché sur une profondeur de 2 mètres. Le mur en pierres sèches qui menaçait au-dessus de l'ancien cimetière a été démonté. Romain (société NR landscaping) qui s'occupera de reconstruire l'ouvrage, participe au tri des pierres. (photo du haut)

Début de cette année, les maçons de l'entreprise FROMENT ont construit un mur parement pierres afin de stabiliser l'entrée du nouveau cimetière (photo de gauche)

Au programme pour les mois qui viennent :

- reconstruction en pierres sèches du mur qui sépare l'ancien cimetière de l'extension.
- reconstruction en pierres sèches du mur qui longe la calade avec la création d'un accès piéton depuis celle-ci.
- placement d'une clôture et d'un portail.
- végétalisation du site.

Une nouvelle antenne 4G sur la commune

Dans le cadre de ce projet, c'est Free Mobile qui a été désigné par l'État pour l'installation d'une antenne relais au titre du programme de résorption des zones blanches prioritaires afin de couvrir les points d'intérêts suivants : Les Avols, La Boissière, Elze et La Figère.

Cette installation, en «rانشaring» (partage des infrastructures actives), permettra aux services 4G des 3 autres opérateurs d'être implémentés sur cette antenne et rendus disponibles à tous les usagers.

L'arrête ministériel du 19 mars 2019 fixant le contour du projet a marqué le début de la procédure. Free Mobile avait 2 ans pour couvrir la zone blanche, soit jusqu'au 19 mars 2021.

Le feuilleton dure depuis novembre/décembre 2019 où l'opérateur tente de trouver un site acceptable répondant aux contraintes d'accessibilité, d'éloignement des habitations, de couverture radio et d'alimentation en énergie.

Depuis le renouvellement des équipes municipales avec les élections de mars 2020, le dossier a été traité différemment. Un rapprochement s'est fait entre les mairies de Malons et Elze et de Malarce Sur La Thines et le collectif téléphone-internet du Très Haut Gard afin d'avoir un dialogue constructif avec Free Mobile, la Préfecture et le Département.

Finalement, le 15 janvier, un consensus a été trouvé entre tous pour l'implantation d'une antenne sur la crête de Meysognal qui couvrirait tous les points d'intérêts.

Dès que le dossier d'implantation sera disponible, il sera consultable en Mairie et sur le site internet de la commune.



Panneaux Solaires

Des nouvelles de la centrale solaire installée sur le toit de la Mairie de Malarce :

Une belle production pour cette première année dont l'ensoleillement n'a pas été optimal.

- 13.015 kWh produits soit 1.446 kWh/kWc : c'est très bien.

- Réduction de 650 kg de CO₂.

On va pouvoir optimiser encore ce potentiel avec les 3 kWc supplémentaires qui devraient être posés au printemps.

De nouvelles mesures prises pour l'équité fiscale

Les contribuables participent aux recettes de la commune en s'acquittant des impôts locaux : taxes foncières et taxe d'habitation. En contrepartie, l'ensemble des habitants bénéficie de nombreux services et équipements communaux.

L'impôt local est dû par le citoyen sur la base de la valeur de son logement. L'équité fiscale est un impératif de gestion : tous les habitants doivent contribuer au financement de la commune. C'est aussi un impératif de citoyenneté que de participer équitablement à ce financement.

En ces temps où l'état baisse sans cesse les dotations et nous supprime en partie la perception de la taxe d'habitation, les communes doivent rechercher des relais de financement et optimiser leur politique fiscale. Dans ce contexte, la communauté de communes a acquis un logiciel permettant de faire un état des lieux en la matière. Pour Malarce sur la Thines, un nombre non négligeable de logements occupés sont renseignés erronément vacants aux services des impôts et donc exemptés de la taxe d'habitation.

De même, l'analyse a permis de déterminer que plus d'1/3 des maisons étaient sous-valorisées.

Ceux qui bénéficient du produit de l'impôt ne sont pas forcément ceux qui le payent... En effet, tout administré bénéficie des prestations de la municipalité, qu'il paie ou non sa contribution citoyenne à la dépense publique.

Or, les constructions ou restaurations non déclarées font qu'aujourd'hui de nombreuses personnes ne s'acquittent pas de taxe d'habitation ou de taxe foncière en rapport avec la nature du bien. D'où une injustice : le produit de la fiscalité n'est pas réparti sur l'ensemble des personnes concernées. Seuls les redevables respectueux supportent l'effort fiscal dont profite l'ensemble de la population.

Pour y remédier, la commune a choisi de renforcer ces actions afin de rétablir l'équité fiscale. Réduire le nombre d'administrés qui échappent à l'impôt permettra d'assurer une assiette fiscale plus large, garantissant ainsi une répartition plus juste de l'effort fiscal entre administrés. Même lorsque l'administré est non imposable, celui-ci peut apporter sa contribution à l'effort commun en procédant aux déclarations H1 et /ou H2.

En effet, celles ci auront pour effet de déclencher la solidarité de l'état, qui accordera alors une compensation à la collectivité à ce titre.



.....

Dans les mois qui viennent, un grand nombre d'habitants va donc être invité à se mettre en ordre concernant la description détaillée de leur propriété.

Parallèlement, la Mairie transmettra à l'administration fiscale les dossiers pour lesquels une demande de régularisation aura été faite au propriétaire. Légalement, chaque propriétaire d'une habitation doit signaler à l'administration fiscale l'existence et la description détaillée de sa propriété.

Cette déclaration doit intervenir dans les 90 jours suivants la déclaration d'achèvement de travaux. Pour cela, le propriétaire doit remplir et renvoyer à l'administration fiscale une déclaration H1 pour une maison et H2 pour un appartement. Cette obligation s'impose également en cas de modification du bien immobilier.

Tout changement doit être signalé à l'administration fiscale dans un délai de 90 jours suivants les modifications. L'ensemble de ces déclarations permet à l'administration fiscale d'enregistrer les biens au registre du cadastre et de procéder à une juste évaluation de leurs valeurs locatives. Ce sont ces valeurs locatives qui serviront ensuite de base au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Bibliothèque Municipale

L'association Planète Bibli et Céline, adjoint du patrimoine, vous accueillent à la bibliothèque municipale le jeudi de 17h à 19h. L'adhésion à la bibliothèque est de 5€ par adulte pour un an et est gratuite pour les enfants jusqu'à 18 ans. Une carte de lecteur vous sera remise qui vous permettra d'emprunter 10 documents dans votre bibliothèque mais également dans les médiathèques et bibliothèques du réseau de lecture publique Pays des Vans en Cévennes.

Vous trouverez dans notre fonds et dans le fonds prêté par la Bibliothèque Départementale d'Ardèche des BD, des romans, des documentaires pour adultes et enfants ainsi que des albums pour les tout-petits et, nouveauté 2020, des livres-lus.



En 2020, pour la 4ème édition de la Nuit de la lecture, nous nous sommes retrouvés en janvier pour échanger nos coups de cœur littéraires (auteurs et/ou livres) autour d'un apéritif partagé. La 5ème édition aurait dû se dérouler le samedi 23 janvier. Malheureusement, celle-ci a été annulée à cause du couvre feu.

Planète bibli vous propose également tout au long de l'année des ateliers d'écriture menés par Isabelle Coulomb de l'association Eclats d'écrire; nous espérons vivement que les ateliers reprendront bientôt !

En ces temps compliqués où s'évader devient essentiel, n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque, les livres n'attendent que vous...



L'association Planète bibli et la bibliothèque municipale ont pour projet la mise en place d'une boîte à livres unique, pratique, publique.

Si la fabrication de notre boîte à livres vous intéresse, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

bibliothequemalarce@laposte.net

À droite, un exemple de boîte que nous pourrions fabriquer



Marché hivernal de Malarce sur la Thines

Un marché de produits locaux a vu le jour sur la petite place de la mairie, très peu de temps après le tout premier confinement au printemps dernier. On s'y retrouve chaque jeudi à 16h30 (horaire hivernale). En cette période vous pouvez acheter votre pain, celui de Baptiste que l'on retrouve aux Rayols (ou du fournil des buis, actuellement, pour cause de vacances!) ; des légumes de saison, ceux de Michel principalement mais aussi de Jean et Mag à l'occasion ! Michel propose des saucissons, des œufs et de la crème de marron. Il y a aussi, en plus de ces produits là, d'autres plus occasionnels, intermittents comme différentes variétés de fromages (comté, beaufort...) ou des produits à base de truite (venant de Villefort). Ceux-ci fonctionnent essentiellement par le biais de commandes groupées. Occasionnellement, on peut aussi trouver de l'hydrolat et huile essentielle de lavande, fabriquée par Sonia.

Sans oublier Adrian et Claudia qui viennent accompagnés de leurs bières Helvii. Une buvette est également à disposition, tenu par Lydia et Isa la plupart du temps, qui nous préparent chaque semaine un bon vin chaud, ou une boisson fruitée, chaude et sans alcool. On peut aussi y trouver du vin. Christelle prépare des crêpes salées/sucrées.

L'association « La Place » est gérée principalement par Mag, Lydia et Isa. Trois membres actives et dynamiques qui ne demandent qu'à poursuivre le mouvement et le font de manière bénévole. Elles nous donnent envie de participer à ce très bel effort collectif rempli d'entraide et de bienveillance, qui apporte du sens et de l'espoir dans cette époque si complexe. Toute proposition d'exposition ou de participation aux commandes groupées est la bienvenue. Vous pouvez contacter les membres de l'association à cette adresse :

lemalarchez@lavache.com

À la belle saison prochaine, vous trouverez aussi un plus grand choix dans la diversité des légumes, Célia sera présente avec sa production de légumes, œufs. Il y aura aussi les fromages de chèvre de Fereyrolles et des petits plants de légumes, fleurs ou autres à repiquer dans votre jardin !



Christel Kora : un article dans le Dauphiné !

« Un confinement créatif pour Christel Kora

Christelle Kora est musicienne, elle joue de la kora : cet instrument à cordes originaire du Mali et fait des concerts et des festivals un peu partout en France

Elle intervient aussi auprès des anciens dans les maisons de retraite et vers les plus jeunes dans les centres de loisirs pour faire découvrir son instrument et jouer ses douces compositions.

Certains la connaissent aussi dans son stand bigarré le samedi matin au marché des Vans où elle vend bijoux, accessoires et objets africains.

L'artiste vit à Malarce sur la Thines depuis 17 ans et pendant ce deuxième confinement, elle ne se déplace plus.

C'est dans son salon improvisé en atelier de couture que Christelle fabrique des masques « pendant le tout premier confinement j'ai vendu 800 masques en deux mois ! » s'exclame-t-elle.

Ses masques sont très travaillés grâce à un tuto (tutoriel). Elle invente, de fil en aiguille, de plus en plus élaborés, colorés avec des tissus en provenance du Sénégal ou pastels pour des couleurs plus sobres et même des demi-transparent laissant passer le sourire.

« Je suis autodidacte et dans la nuit je me réveille et je sais ce que je vais faire le lendemain ! »

L'artiste fait aussi des créations personnalisées : « je réalise plus de 100 masques par semaine et les commandes affluent.



Je troque aussi mes masques contre des fromages de chèvre et des œufs, ajoute-t-elle en riant.

Christelle, consciente et sensibilisée par cette période difficile a su tirer cependant son épingle du jeu et avec empathie elle pense à tous ceux qui n'ont pas la chance d'avoir comme elle, la forêt comme voisine. « Mes masques apportent couleur, gaieté et douceur ! On en a tous besoin ! » »

Article publié le Mercredi 11 Novembre, par Pascale ANQUETIL, journaliste au Dauphiné Libéré.

Hatha Yoga

Des séances de yoga sont organisées le mercredi matin de 10h à 11h30 à la salle polyvalente de Malarce sur la Thines. Lorsque le temps le permet, il est pratiqué en plein air.

Animé par Dominique Magneville. Pour plus de renseignements, vous pouvez la contacter au 06.04.01.79.96





En 2020 notre commune labellisée Village en Poésie a continué ses actions.

Pendant le Printemps de Poètes, nous avons organisé le 8 mars notre « goûtez la poésie » devenu un événement annuel. Le thème national de 2020 était « Le Courage ».

Les participants ont surtout lu des poèmes de Boris Vian, dont l'année marquait le centenaire de la naissance.

La municipalité a aussi fait des travaux sur le sentier poétique menant au village de Thines.

Une innovation en 2020 était la lecture d'une poésie lors de la cérémonie en mémoire des martyrs de Tastevin, tués lors des tragiques événements du 4 août 1943.

En 4^e de couverture de ce bulletin, nous avons aussi ajouté un poème.

Pour cette année, la commune a pour projet de restaurer plusieurs panneaux de poésie sur le sentier des poètes.

Notez déjà que le Printemps des Poètes 2021 aura lieu du 13 au 29 mars, avec pour thème :

« Le Désir ».

Avis : Nous cherchons volontiers des personnes motivées par la poésie pour rejoindre notre équipe !

« Bleu, ouvert » de Marco Polo

Le poète de La Lichère sort son premier recueil de poésie.

Dans les calepins petits carreaux qui s'ammoncellaient sur son bureau, des pages et des pages noircies de poèmes, que Marco partageait occasionnellement avec ses ami·e·s proches. Autant féru de musique que de littérature, l'homme qui a été le témoin des années légendaires de La Lichère écrit depuis que nous savons compter, à l'encre tendre et féroce de son regard aiguisé, le plus souvent à la lumière du soleil tombant sur la Thines et « à gros coups de rouge confident ».



De son flot de carnets au grand large d'une publication, il n'y a pas eu qu'un pas, et d'abord « une claque, devant la qualité et la puissance de ces poèmes » qui a donné à une de ses amies travaillant dans le milieu littéraire, l'idée de ce recueil. S'ensuivit une danse à 5 temps, et 2 ans de discussions, de tri, de re-travail et de coordination alliant de multiples collaborations artistiques.

Et le voilà, « Bleu, ouvert » : recel de poésie imaginé et conçu en bande organisée, florilège de poèmes écrits entre 2016 et 2020, aujourd'hui édité en version bilingue grâce au travail de traduction Oliver Nicholson (Montselgues / Northfolk - UK), et contenant une dizaine de dessins originaux réalisés à l'encre par Didier Mazellier - Boncaillou, artiste graphique des Vans. Conçu par Hugo Bernard, habitant saisonnier de La Lichère depuis sa tendre enfance et coordonné par Gaëlle Jeannard (Lafigère), « Bleu ouvert » est un livre de poésie et d'amitié, à découvrir ce printemps à la bibliothèque de Malarce.

88 p. / 15€

Point de vente : librairie La Belle Hoursette, Les Vans

LE COMPTEUR LINKY, TOUT SIMPLEMENT ?



Afin de répondre aux nombreuses interrogations des habitants sur la pose des compteurs LINKY, voici quelques éléments de réponse :

1) L'utilisateur n'a pas l'obligation d'accepter LINKY. Cela a été confirmé par un jugement de la Cour d'Appel de Bordeaux du 17/11/2020.

https://www.robindestoits.org/LINKY-Le-jugement-de-la-Cour-d-appel-de-Bordeaux-17-11-2020_a3002.html

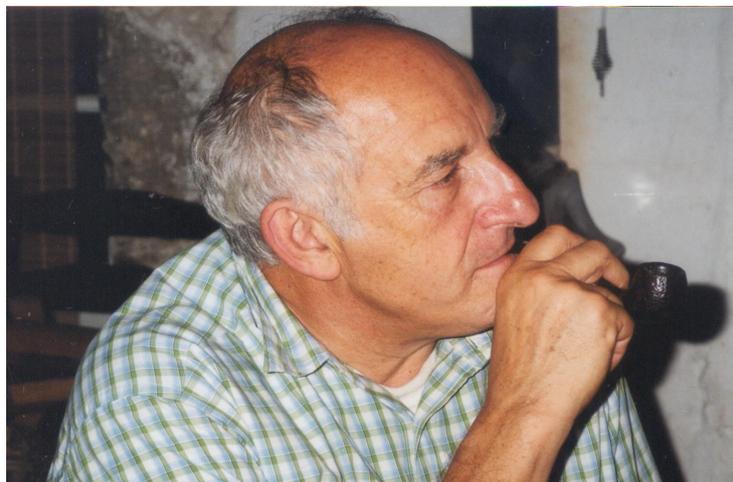
2) Le code pénal protège votre propriété privée : domicile et terrain jusqu'à sa limite clôturée ou non. Si le compteur est à l'extérieur du logement sur votre propriété (cour, jardin...), le technicien n'a pas le droit d'y pénétrer : **POSE FORCÉE = INFRACTION**

3) Vous pouvez refuser la pose du compteur LINKY le jour de l'installation.

Prenez rendez-vous sans rien mentionner : le technicien est de toute façon obligé de se présenter chez vous, alors autant anticiper et être sur place. Ce jour là, signifiez bien que vous êtes opposé à la pose du LINKY. Mentionnez les points 1) et 2).

4) À l'heure actuelle, il n'y a aucun risque à refuser l'installation du LINKY. Enedis mise sur la pédagogie et « tolère » les refus des consommateurs, du moins jusque fin 2021. À partir de ce moment là et de la fin du déploiement, Enedis va durcir sa politique en matière de refus et va potentiellement instaurer des sanctions : facturation de la relève... D'ici là, la situation aura évolué, des procédures sont en cours auprès des tribunaux... A suivre...

Hommage : Décès d'André Damico, conseiller municipal



Nous voulons saluer Alexandre « André » Damico, qui nous a quittés lundi 14 décembre à l'âge de 86 ans. Natif de la région parisienne, où il travaillait dans la blanchisserie, avec de fortes attaches familiales en Auvergne, il est arrivé avec sa femme Marie-Cécile dans notre commune en 1987, lorsqu'ils ont acheté une maison de vacances au Pujol à Malarce. Lors de sa retraite en 1999, ils sont venus y habiter toute l'année.

André a été élu au conseil municipal en 2002 et réélu pour un deuxième mandat en 2008. Doté d'une grande ouverture d'esprit, il s'y est fortement impliqué dans la création d'un vrai bulletin municipal. Surtout, il était à l'origine d'une importante opération l'enlèvement des épaves, dont il a assuré le suivi avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Voisin chaleureux, passionné de cuisine, beaucoup d'habitants de notre commune ont passé de bons moments avec lui. Homme généreux et conciliant, il a contribué à notre vie collective.

Visite Géologique dans le village de Thines

Dimanche 27 septembre un des rendez-vous géologiques du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a eu lieu dans notre commune à Thines. Ces rencontres ont pour but de faire prendre conscience du territoire sur lequel on vit, pour mieux comprendre l'histoire humaine.

Maryse Aymes, géologue, et Bernard Salques, ethnologue, ont passionné une vingtaine de participants pendant plus de trois heures sur le sujet de : « Thines et ses matériaux » : tout ce que les pierres et les roches et aussi l'architecture pouvaient nous apprendre sur l'histoire naturelle et humaine de la vallée et de son village.

Cette visite à deux voix a commencé au parking en aval du village avec un peu d'histoire sur la formation des roches, et est passée par le sentier des poètes pour arriver au village perché sur son piton rocheux. Les intervenants ont donné maintes explications au sujet de ses richesses - ses maisons et surtout sa magnifique église.

Ce rendez-vous géologique s'est terminé à la cime du village avec une explication du bas-relief taillé dans la pierre, monument aux résistants et habitants sauvagement tués par l'armée nazie allemande en 1943.

Situation sanitaire (COVID) oblige, le nombre de participants était volontairement limité, mais notre maire et plusieurs conseillers municipaux ont pu participer, ainsi que certains membres de l'association Les Amis de Thines. Après la visite, la municipalité a offert un petit apéritif amical à la mairie annexe. C'était un rendez-vous fascinant et nous espérons que le PNR pourra en organiser d'autres.



CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Au regard de la crise sanitaire que nous traversons depuis le mois de Mars 2020, le CCAS n'a évidemment pas pu organiser, distanciation oblige, les traditionnels événements de Noël : le goûter-spectacle pour les enfants et l'apéro-déjeunatoire pour nos aînés. Nous avons dû nous adapter et innover.

Nous avons donc offert un livre et un cadeau aux enfants entre 0 et 14 ans, soit 30 enfants.

Pour les anciens, 72 personnes de 65 ans et plus ont reçu un sac en toile à l'effigie de la commune ainsi que des marrons glacés et orangettes fabriqués à Aubenas chez Sabaton.

Pour les enfants, nous rappelons que dans le cadre du CCAS, ils peuvent bénéficier d'une aide de 100 € par an pour les vacances (colonies ou centre de loisirs). Les activités extra-scolaires peuvent également être aidées à hauteur de 50 € par an, mais notez que cette somme vient en déduction de l'aide aux vacances.

Enfin, pour ce qui est des classes de découvertes (collège et lycée), le CCAS s'est aligné sur les aides du Conseil Général à savoir 11 € par jour.

Pour les grands, le CCAS, en tant qu'interlocuteur privilégié, offre une aide pour démêler des problèmes administratifs ou chercher des solutions pour régler des difficultés du quotidien.

Contact : Margot Podgorny - 04 75 35 93 48 -

Permanence : tous les jeudis de 9h à 12 h et de 14h à 18 h

ccasmalarce07@gmail.com



Ecole intercommunale de Gravières

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par le premier confinement mais qu'à cela ne tienne, les projets sont reconduits cette année par l'équipe enseignante, on ne lâche rien !

Il y avait « le cirque », un habitant de la commune, Mr Tang, intervenait et interviendra chaque semaine pour chaque classe au gymnase et à l'école et le travail accompli sera restitué lors de la fête de fin d'année, et « la musique » qui sera reprise par l'école intercommunale de musique.

Noël : un livre de recettes composé par les enfants, en lien avec l'association des parents,

a été proposé en commande pour les fêtes, et le vendredi 11 décembre, malgré les chutes de neige de la veille, tous les enfants de l'école ont pu assister à un spectacle de marionnettes Lilly et ses découvertes de la compagnie Swingnsoul offert par Malarce sur la Thines, Les Salelles et Gravières.

La journée s'est déroulée dans une des salles de la mairie de Gravières avec une représentation par classe en raison des restrictions sanitaires. Ils ont ensuite eu droit à un goûter de Noël rempli de gourmandises qu'il ont pu emporter chez eux.



PROJETS À VENIR

Rénovation de la salle vacante de Lafigère

Une réunion s'est tenue le 20 décembre dernier, dans cette même salle pour discuter de son avenir et des possibilités qu'elle nous offre.

Il en est ressorti plusieurs idées intéressantes quant à son utilisation, ainsi que différents objectifs de travaux et de la rénovation à venir.

Les idées énoncées lors de cette réunion ont été, tout d'abord, d'en faire un lieu polyvalent pour des activités variées, aussi bien dans le domaine culturel que physique, éducatif, associatif, collectif, administratif, humain et privé.

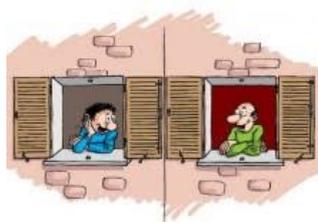
De ces différentes propositions et orientations découleraient certains travaux. La mairie s'engage financièrement pour l'apport de matériaux nécessaires à la rénovation. Il restera à charge des habitants volontaires de la commune de participer aux travaux divers type :

- peintures des lieux ; restauration des tables et divers meubles restant sur place
- aménagement du mobilier de rangement
- aménagement d'un coin cuisine - mise en place d'une vmc - décoration

En ce qui concerne le matériel pour cette salle (électronique, rangement...), toute personne ayant possibilité d'en faire don est la bienvenue, nous lançons un appel au don : ampli, d'enceintes, écran de projection, cuisinière, vmc, matériel de cuisine et de dégustation (liste non exhaustive)...ainsi que tout ce qui pourrait être nécessaire pour restaurer le mobilier : planches, chevron, visserie, lasures, vernis, peinture

Les travaux commenceront au printemps.
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Philippe Brillant au 06.08.93.31.56

Vie de quartier



Suite à la réflexion menée dans le bulletin virtuel paru en octobre dernier Et en vue de la dynamique lancée par la population, l'équipe municipale renouvelle sa proposition aux habitants qui le souhaitent, de développer en autonomie le lien social et la vie dans leur quartier.

Un projet commun, pour inviter les gens à se regrouper autour d'actions pour dynamiser leur quartier, mener des projets, embellir leur environnement de vie, se découvrir, se retrouver, préparer des festivités, vivre ensemble.

Un projet qui se veut aussi facilitant, notamment dans le lien entre les habitants et la mairie, permettant une remontée plus aisée des informations et demandes, ainsi qu'une possibilité d'appuis pour les projets.

Choix du gentilé de notre commune

En octobre dernier, dans le bulletin municipal que nous avons publié en version virtuelle, nous avons fait appel à votre créativité pour une demande d'appellation commune à tous les habitants de Malarce sur la Thines.

Voici ceux que nous avons relevés : Thinarfigois, Thinarcien, Malarthiniens, Malafithien, Malathins, Lamathins, Thinmalagères, Lafimalthins, ThinmallaFigs, Malarthigere, Thimalala, Thimalafi, Mallafithin.

Nous vous proposons dans un premier temps d'en sélectionner trois, et ensuite nous voterons !

Avec la participation de Luc Federmeyer, Georgeline Bourgerie et Didier Taillandier.

Contact pour vote : en mairie de Malarce (par téléphone ou de préférence par courriel)





L'association compte 57 membres adhérents à jour de leur cotisation fin 2019.

Depuis peu, Véronique Dupuis (Gaec Marron Châtaigne de Laboule) s'est portée volontaire pour être membre du conseil d'administration. Nous la remercions et nous nous en réjouissons !

Année très « curieuse » pour tout le monde !



La Maison du Gerboul

située à l'entrée du village de Thines, elle a été achetée par Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche grâce à un don très conséquent de Simone Bourly, ancienne présidente de l'association des Amis de Thines. Le P.N.R. a donc confié, par convention, la gestion du local à l'association des Amis de Thines. Nous faisons alors la promotion des actions du Parc, ainsi que l'accueil des visiteurs mais encore, nous mettons en valeur des produits locaux et issus de l'artisanat.

Le service « carte bleue » est disponible. D'autre part, pour une meilleure performance, nous avons dû opérer à quelques changements et nous avons un nouveau numéro de téléphone. Nous serons désormais joignables au 06 25 57 93 04.



Côté boutique, nous accueillons depuis cet été deux nouveaux artisans, Charline Meyer céramiste à Saint André Lachamp et Gabriel Polère créateur de parfums basé aux Vans. Nous proposons également une série de cartes postales réalisées par Aurélien Lambert, photographe.

Les service gaz et timbre-poste sont toujours disponibles.

Planning de l'année

Comme chaque année, nous organisons en tout début de saison, une « journée chinoise » pour la remise en état des lieux et des abords avec les bénévoles de l'association des « Amis de Thines » : Franky, Dominique, Léo et Maurice. Une étude a été faite pour l'achat du matériel nécessaire à la réalisation d'une tonnelle qui protégera la terrasse du soleil couchant trop chaud en été. Elle a été fabriquée sur mesure par les membres de l'association.

L'ouverture de la Maison du Gerboul comme chaque année a lieu au début des vacances d'hiver le samedi 8 février 2020 puis, Covid oblige, nous avons eu ordre de fermer. Réouverture partielle à partir du 16 mai, pour la boutique uniquement, avec les mesures sanitaires. En juillet seulement, nous avons eu la possibilité de ré-ouvrir aussi le « salon de thé » en respectant les distances sanitaires.



Côté salariés



Philippe Halais embauché en CDI étant chargé de la comptabilité, des inventaires et des relations avec les fournisseurs a pu continuer ses activités administratives en «télétravail» à son domicile pendant toute la période d'obligation de fermeture.

Un étudiant Amath Dièye, a été embauché du 15 juillet au 31 août, au «gros» de la saison touristique pour aider à l'accueil des touristes et au service du salon de thé. Efficace et discret, il a été très apprécié par les clients et par Philippe !



Animations culturelles

Seules les «**journées du patrimoine**», organisées en plein air et avec un nombre de visiteurs restreints, ont pu être maintenues. Les visites commentées du village de Thines, de l'église romane et du monument à la Résistance se sont déroulées normalement tous les mardis matin durant les mois de juillet et d'août.

Nous avons aussi accueilli les membres de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Barjac ainsi qu'un club de voitures anciennes. La crise sanitaire nous a obligés à renoncer à un partenariat prévu avec les Thermes de Saint Laurent les Bains pour une visite commentée du village, suivie d'une dégustation des produits du terroir vendus à la maison du Gerboul, tous les quinze jours de mars et octobre mais nous espérons pouvoir réitérer cette proposition pour l'année 2021.



Bilan Église

Dans le thème

« Village en poésie »

Le panneau installé par la mairie de Malarce sur La Thines au pied de la calade menant au cœur du village, a été restauré par Léo Bol. La vitre étant devenue opaque, elle a dû être changée.



Des poèmes et des illustrations extraits d'ouvrages d'auteurs paysans du terroir ou de textes laissés par des touristes « amoureux » ont été sélectionnés et mis en page par Brigitte et Line.



L'**électrification** réalisée en 2000 qui avait été endommagée par la foudre en août 2018 n'a pas encore été réparée.

La **descente des chéneaux** à l'arrière de l'église est encore déboîtée mais l'accès en est très périlleux.

Beaucoup d'**humidité** tout au long de la nef et sous le clocher. Les pierres de grès des voûtes et des pilastres deviennent de plus en plus « blanches » de champignons et sont « rongées » dangereusement par les bactéries ou autre « maladie de la pierre ». Devrions-nous à nouveau, avec la Mairie, faire appel aux « Monuments Historiques » ?

Les **bancs et les chaises** en piteux état, doivent être remplacés.

Sentiers de randonnées

Des « promeneurs », parfois, se plaignent de l'état de certains sentiers et du balisage. Il faudrait vraiment trouver une solution pour l'entretien de tous ces sentiers si nous voulons qu'ils continuent à être « recommandés » par l'Office du Tourisme.

Remerciements

C'est grâce au soutien indéfectible du Parc Naturel Régional que nous pérennisons nos actions, mais c'est aussi grâce à la présence de la Mairie de Malarce sur la Thines à nos côtés (subventions et soutiens exceptionnels) pour la gestion du personnel et pour l'accueil des touristes, les visites commentées du village, les renseignements divers sur la région et les sentiers de randonnée...

HOMMAGES



***Éliane Jeune**, membre de soutien de l'association depuis de longues années, est décédée début janvier 2020.*

« Éliane, membre active de l'association, toujours présente et aidante chaque fois qu'il en était besoin ! Éliane, si accueillante, intarissable dès qu'il s'agissait de son cher Thines ! Éliane encore, la « Dame aux chats », souriante inlassable, derrière cette « petite brocante » qu'elle affectionnait tant et dont le babillage incessant avec les touristes a parfois pu agacer mais qui va tant manquer !

Éliane, oui, c'est une « figure de Thines » gravée sur chaque pierre et sur chacun des rochers alentours qu'elle connaissait par cœur et aimait gravir avec la légèreté et l'agilité d'une si belle chèvre ardéchoise !

Merci, vraiment, du fond du cœur petite Éliane, pour tout, pour tout ce que tu as été...et pour la grande place que tu as tenue dans l'association et dans notre village. »



***Jean d'Hennezel** est décédé le 12 septembre 2020 à Thines « Jean, depuis plus de 20 ans ! Personnalité Incontournable de Thines !*

Jean le rêveur, qui allait « glaner » du bois sur les sentiers alentour, souvent les jours de pluie ou de mauvais temps pour chauffer les grandes pièces de cette « vieille école », emblème du passé mais surtout de cet : « Au tour du Monde » cher à Jean !

Non, on n'allait pas chez Jean pour savourer une cuisine improbable, ni pour apprécier le confort chaleureux de cet ancien préau glacial ! On y allait et on y retournait encore et encore pour « refaire le monde » justement !

Jean, d'une grande « culture », entretenue et documentée, pouvait être intarissable sur presque tous les sujets... Trop « bavard » ? Très bavard en tous cas, c'est ce qui faisait le charme de son accueil. Expert dans « l'événementiel », Jean a su organiser, dans son pré carré, autour et dans ce local voué à « l'enseignement » et à « la culture », des spectacles de grande qualité, du théâtre, du mime, et des projections de films plus ou moins récents, mais toujours porteurs de vrai messages.

Mon Dieu ! Comme il nous paraît déjà silencieux et vide, ce bout de village où, toujours en musique, tant de gens aimaient à se rassembler, à rire, à papoter à refaire le monde ! »

La fleur de Châtaigne

On ne s'intéresse peu à ce que l'on voit tous les jours. Pourtant, nous reconnaissons une grande sagesse à ces arbres séculaires qui habitent nos villages et hameaux et dont certains dépassent allégrement les 500 ans. Ces arbres majestueux portent en eux un patrimoine génétique insoupçonné qui font de cette espèce, un symbole de biodiversité. Les fleurs, 1^{er} juin au 15 juillet sur notre commune, sont un véritable feu d'artifice végétal et sont aussi le témoin de 20 millions d'années d'histoire du climat (miocène), mais aussi 10.000 ans (début néolithique) de voyage, de sélection et donc de croisement.

Si la plus vieille châtaigne du monde est ardéchoise, c'est la preuve que le châtaignier était présent depuis longtemps dans nos contrées (8 millions d'années). Mais le climat change et la fleur nous parle de cela. Le châtaignier a du s'adapter pour résister. La description des fleurs nous en dira bien plus.

La fleur Mâle

Il y a 4 types d'inflorescence mâle

Astaminée : Pas de pollen, le périanthe reste fermé.

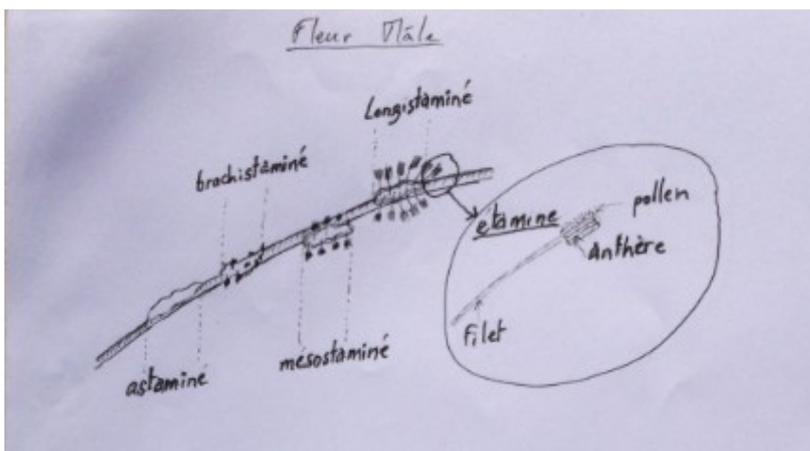
Brachistaminée : les étamines ne dépassent à peine le périanthe (1 à 3mm).

Mésostaminée : les étamines dépassent juste le périanthe (3 à 5 mm).

Longistaminée : les étamines font plus de 5mm.

Ce sont sur ces fleurs que les abeilles butinent le nectar et se chargent allégrement de pollen. L'anthere est la poche à pollen. Cependant, il est auto-stérile. L'arbre est monoïque mais se comporte comme dioïque. La pollinisation est toujours croisée et se fait, chez nous, essentiellement par le vent.

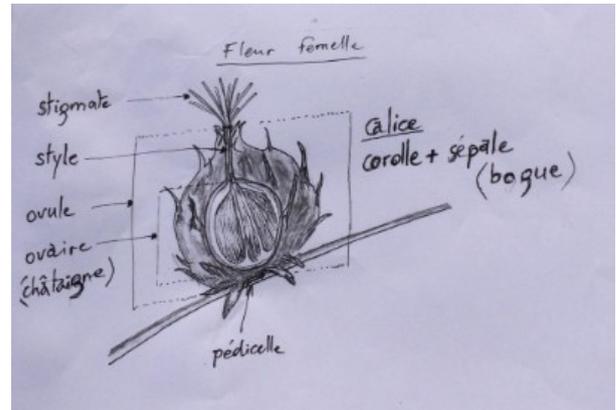
La fleur mâle est décalée par rapport à la fleur femelle qui est mature quelques jours après.



La fleur femelle

Il y a 2 types de hampes florales portant les fleurs femelles. Soit le chaton ne porte que des glomérules, soit il est androgyne (Mâle et femelle). Chaque fleur sera une future bogue. La bogue est donc sépales et corolle réunies. Les stigmates captent les grains de pollen et l'information génétique descend dans le style jusqu'à l'ovaire qui deviendront les futures châtaignes.

La châtaigne n'a donc pas que l'information génétique de la mère. Même à l'intérieur d'une même bogue, les clones issus des châtaignes peuvent être différents si différents pollens sont venus sur les stigmates.



Conclusion : La sélection que l'homme fit sur le châtaignier porta plutôt sur la grosseur du fruit. Ce fut au détriment de la diversité génétique mais à la faveur du repeuplement naturel dans le taillis, grâce à la fleur, la diversité génétique redevient une réalité. Il est donc à parier que les futurs arbres qui feront face aux aléas climatiques futurs se retrouveront dans ces variétés que l'on appelle « sauvages ».

Jean-François Lalfert

Etude CNRS

Dans le cadre de Roc-cha, projet suivi par le CNRS-CEFE à Thines au Domaine du Bois de Belle, deux sessions de reconnaissance des variétés de châtaignes avant récolte ont eu lieu en septembre et une autre pendant la récolte en novembre.

Roc-cha est un projet de recherche en lien avec la perte des savoirs et des savoir-faire dans la châtaigneraie cévenole.

Le CNRS-CEFE travaille sur trois sites en Cévennes sur la base d'observation des variétés dites traditionnelles, mais aussi des variétés dites "sauvages", face au changement climatique.

Ces sessions seront amenées, on l'espère, à se multiplier pour permettre aux générations futures de garder la connaissance des variétés, mais aussi des usages de chacune d'entre elles.





Parc naturel régional des Monts d'Ardèche



Reconquête de la châtaigneraie SAISON 2020/2021

Depuis 2013, la Reconquête de la châtaigneraie ardéchoise a permis d'augmenter le potentiel de production de Châtaigne d'Ardèche AOP de plus de 400 tonnes. 3400 châtaigniers ont été plantés et 6000 nouvelles souches de châtaigniers greffées. Le Plan se prolonge sur l'année 2021, avec des nouveautés. Les aides aux travaux dans les vergers – réouverture, élagage, greffage, plantation – sont maintenues. Elles sont complétées par de nouvelles aides à la création de pistes individuelles, et à l'acquisition de matériel pour la mécanisation de la récolte. Un Contrat d'Ambition Forêt a également été mis en place afin de mieux valoriser le bois de châtaignier, première essence forestière du Parc sur 35 000 ha environ, pour 13 000 propriétaires. Les propriétaires de parcelles boisées en châtaignier pourront désormais bénéficier de conseils techniques.

Vous êtes castanéiculteurs engagés dans l'AOP ou propriétaire de châtaigneraie, contactez :

- > Chambre d'Agriculture : 04 75 20 28 00
- > CICA : 04 75 64 04 61
- > Fibois : 04 75 25 97 05
- > Parc des Monts d'Ardèche : 04 75 36 38 60



Plus de 300 empreintes révélées sur le géosite UNESCO d'Ucel

Les paléontologues ont trouvé trois types d'empreintes datant d'environ 220 millions d'années : Grallator, Otozum et Chirotherium. Le site du Sartre est riche de leurs 300 empreintes fossiles désormais nettoyées et détournées. Depuis une plateforme en bois, il est possible d'observer toute la dalle recelant les empreintes.

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

50 rue Marie Sauzet
07380 JAUJAC
accueil@pnrma.fr / 04 75 36 38 60
www.pnrma.fr

Dépôts sauvages

Les dépôts de matériaux (travaux routiers, déchets non inertes du bâtiment, etc.) et décharges sauvages sont des sources de pollutions du sol et de l'eau et créateurs de nuisances paysagères. En cas de découverte de dépôts sauvages, alertez votre mairie et participez au travail de sensibilisation : www.sentinellesdelanature.fr

Un bel été pour le parcours artistique

Cet été 2020, les touristes étaient nombreux et ravis de retrouver les espaces naturels et le patrimoine à ciel ouvert du Parc. Les œuvres du Partage des eaux ont bénéficié de cet engouement. Les compteurs placés sur le parcours artistique ont compté 12 300 passages uniques à la Tour à eau entre mai et septembre et 8 800 visiteurs ont parcouru le sentier qui mène au Phare, perché en crête de la vallée de la Borne.

Une nouvelle œuvre du PARTAGE DES EAUX

Plus au sud de la ligne de partage des eaux, juste avant la Lozère, une nouvelle œuvre est en cours de création sur le versant méditerranéen de Saint Laurent les Bains Laval d'Aurelle. Imaginée par le duo d'artistes du Havre HEHE, leur Grotte de cristal s'inspire de l'histoire de la mine de fluorite enfouie sous le village et de son interaction avec la source thermale qui en a fait la célébrité.



Démantèlement des téléskis de Sainte-Eulalie

Situé sur le territoire de l'Espace Naturel Sensible des Monts Gerbier et Mézenc, la station de ski de Sainte-Eulalie ne fonctionne plus depuis 1998. Les téléskis devenus obsolètes sont aujourd'hui dangereux et dénaturent les paysages. Un chantier de démantèlement des téléskis a eu lieu en octobre 2020 avec l'ONG Mountain Wilderness pour renaturaliser les paysages emblématiques des suc des Monts d'Ardèche.



Un biotrésor s'ouvre au public

Situées au pied du Mézenc, les tourbières de La Rochette ont été restaurées. Elles sont aujourd'hui un réservoir de biodiversité accessible au public. Une plateforme qui s'avance dans une des tourbières permet d'observer la petite faune (libellules, papillons...) et la flore sans les piétiner. Une tour est également installée pour observer la plus grande des tourbières et les différents milieux qui la composent. Des panneaux expliquent le fonctionnement de ce milieu humide rare, préservé mais fragile.

A LIRE

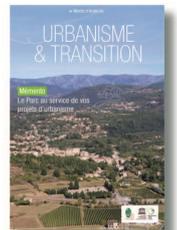
Tout savoir sur les biotrésors >



Le Parc au service de vos projets d'urbanisme !

Le Mémento « Urbanisme et transition » est un guide pour favoriser un urbanisme de qualité qui intègre les enjeux climatiques, environnementaux, économiques, énergétiques, sociaux et patrimoniaux.

Tous ces documents sont disponibles gratuitement sur demande au Parc accueil@pnrma.fr ou à feuilleter en ligne : www.pnrma.fr



Appli Rando Monts d'Ardèche

Pour découvrir de nouveaux sentiers ou vous lancer dans l'itinérance (Route des dragonnades, Dolce Via, ligne du Partage des eaux...), retrouvez les pas-à-pas sur www.destination-parc-monts-ardeche.fr ou téléchargez gratuitement l'appli Rando Monts d'Ardèche.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Monts d'Ardèche Géoparc mondial UNESCO

En 2020 : un nouveau conseil communautaire et de nouveaux locaux pour la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes !

L'année 2020 a été riche en réorganisation pour la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes. En effet, le nouveau conseil communautaire s'est installé en juillet plutôt qu'en mai, en raison de la crise sanitaire. Ainsi, le nouveau président, Joël Fournier, et les vice-présidents ont été élus et ont pris leurs fonctions au sein de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes. En parallèle, de nouveaux locaux ont été mis à la disposition des agents de l'intercommunalité.

Le nouveau bureau exécutif de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes



La communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes 2020-2026



Joël Fournier

 <p>Président Joël FOURNIER Maire de MONTSELGUES tel : 06 84 41 94 43 mail : mnjofournier@gmail.com</p>	 <p>1er Vice-Président Thierry BRUYERE-ISNARD Maire de SAINT-PAUL-LE-JEUNE tel : 06 82 41 26 44 mail : tibi@wanadoo.fr</p> <p><small>Communication - Transition Energétique (ENR, CTE, TPEOS), Développement économique, Economie sociale et solidaire, Développement du numérique (fibre), Mobilité.</small></p>	 <p>2ème Vice-Président Bérengère BASTIDE Maire de CHAMBONAS tel : 06 30 28 42 94 mail : berengere.bastide@sfr.fr</p> <p><small>Action sociale volet Santé - CLS, relation médecins (dont les occupants de la station médicale), relations institutionnelles, Station médicale Finances en lien avec le Bureau / CLECT.</small></p>	 <p>3ème Vice-Président Delphine FEUILLADE Maire de MALARCE-SUR-LA-THINES tel : 06 14 83 27 83 mail : delphine.feuilleade@orange.fr</p> <p><small>Développement Culturel : Culture, Patrimoine, Education Artistique et Culturelle, Lecture publique, Ecole de Musique Intercommunale.</small></p>	 <p>4ème Vice-Président Daniel NOEL Maire de STE-MARGUERITE-LAFIGERE tel : 06 42 55 70 00 mail : noeld07140@gmail.com</p> <p><small>PANDA, Eau GEMAPI, Agriculture, Alimentation, Filibre Bois, Natura 2000, Suivi du fonctionnement de la Brigade Verte, DDMarche, Lien avec les communes.</small></p>
 <p>5ème Vice-Président Christiane RAYNARD Adjointe LES VANS Tel : 06 51 87 01 85 mail : christiane.raynard@gmail.com</p> <p><small>Action sociale : Enfance / Jeunesse / Social : crèche, centre de loisirs, RAM, MAM, Centre social, MSAP.</small></p>	 <p>6ème Vice-Président Jean-François BORIE Maire de BEAULIEU tel : 06 13 05 30 00 mail : jf.borie07@orange.fr</p> <p><small>Vers un Territoire Zéro Déchet et SPANC.</small></p>	 <p>7ème Vice-Président Lionnel ROBERT Adjoint de ST-ANDRE -DE-CRUZIERES tel : 06 76 48 08 65 mail : lionnel.robert@geo-siapp.com</p> <p><small>Aménagement du territoire : Habitat, voiries, voies douce, devenir et projet ancien hôpital.</small></p>	 <p>8ème Vice-Président Christian MANIFICIER Maire de MALBOSC tel : 06 77 98 21 89 mail : cmanificier@ardeche.fr</p> <p><small>Personnel, Bâtiments, Accessibilité, Travaux.</small></p>	 <p>9ème Vice-Président Gérard GSEGNER Conseiller municipal LES VANS tel : 06 63 52 96 15 mail : gsegner.gerard@orange.fr</p> <p><small>Tourisme.</small></p>

Jusqu'alors dispersés dans trois bâtiments différents, les services (gestion des déchets, service technique, SPANC (Service public d'assainissement non collectif), Natura 2000, ENS (Espaces naturels sensibles), action sociale, développement du territoire, accueil, développement culturel, ressources humaines, comptabilité, direction et élus) se trouvent désormais réunis en un même lieu. Il est situé à l'adresse suivante :

1^{er} étage du centre d'accueil, à l'adresse 110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS.

Création d'un collectif citoyen pour la transition écologique



Des habitants du territoire du pays des Vans, devant le constat alarmant de la situation globale du vivant, se sont regroupés en vue de constituer un collectif citoyen.

Cette association a pour but d'impulser une réflexion et un changement sociétal en menant des actions concrètes et en interpellant les élus locaux. Elle a pour objectif de travailler sur la résilience alimentaire, l'autonomie énergétique, et sur nos façons d'être au monde.

Les thématiques et les projets peuvent être multiples, au gré des motivations collectives et de l'implication de chacun.

Centre social revivre du renouveau fin 2020

L'année 2020, c'est le déménagement du centre social dans les anciens locaux de l'école maternelle de Les Vans, 1 place du temple. Un déménagement qui s'est déroulé sur le mois de novembre et décembre pour un espace plus sécurisé et plus attrayant pour les enfants.

Les accueils du mercredi reprendront le mercredi 6 janvier et pleins d'activités attendent petits et grands tout au long de cette année : vous pouvez retrouver tout le programme sur le site (séjour ski, sorties famille, atelier adulte couture, pause café.....)

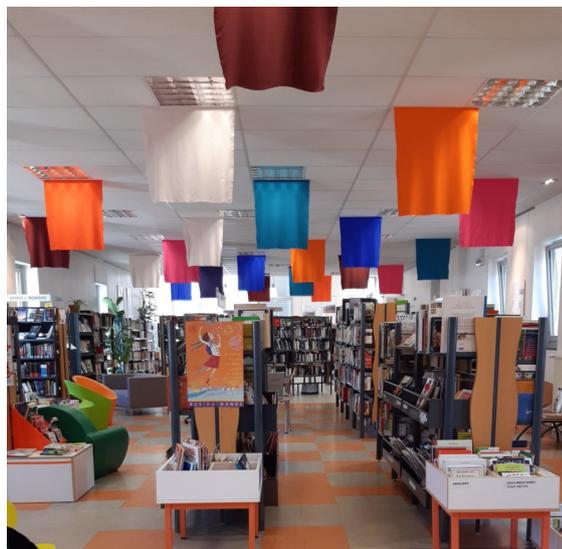
Autre grand changement : De nouveaux arrivants au sein du conseil d'administration en décembre 2020 pour l'élaboration du tout nouveau projet social, cela réserve de belles surprises pour 2021 !



Médiathèque Intercommunale

Ouverte à tous avec beaucoup de choix d'ouvrages, dvd, cd, jeux etc ...
Un espace convivial café tiers lieu des animations ... qui a été le seul lieu culturel du canton ouvert pendant la période Covid -

Vous pouvez suivre la médiathèque grâce à sa page facebook ou en s'inscrivant au mailing, en attendant le site internet de la communauté de communes actuellement en construction.



NATURA-2000

En quelques mots, Natura 2000 est un réseau de territoires qui nous permet de connaître et valoriser la coopération entre l'homme et la nature. Elle a pour double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires, L'Europe s'est lancée depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau écologique appelé « Natura 2000 ». Le maillage de ces sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

La vallée de la Thine un site classé Natura 2000/

La vallée de la Thine abrite des espèces sensibles et patrimoniales, c'est pourquoi elle fait partie du réseau européen Natura 2000 et du réseau départemental Espace Naturel Sensible. Ces zonages distinguent des sites remarquables par la présence de milieux naturels d'exception et d'espèces rares.

Dans la vallée de la Thine on trouve la Spiranthe d'été, le Lis martagon, la Cordulie splendide, le Castor d'Europe... En tout, ce sont vingt-quatre habitats et seize espèces d'intérêt communautaire* qui sont dénombrés sur plus de 6000ha comprenant aussi le plateau de Montselgues.

Pour conserver cette qualité environnementale, des actions sont menées par la **communauté de communes Pays des Vans en Cévennes**, gestionnaire du site Natura 2000-ENS, s'inscrivant autour de 4 axes principaux:

- La connaissance de la faune et de la flore par des études scientifiques de recherche
- La gestion des milieux et des espèces en lien avec les activités humaines
- La découverte des milieux naturels pour le grand public et les scolaires du territoire
- L'appui aux porteurs de projets pour la prise en compte des enjeux environnementaux



Ces missions sont effectuées avec l'appui financier de l'Europe, de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes. Ces actions sont mises en place en concertation avec les communes, associations, acteurs locaux, ..., concernées. Par exemple sur la commune de Malarce-sur-la-Thines : un inventaire des libellules sur le cours d'eau de la Thine a mis en évidence la présence d'une espèce rare à l'échelle européenne, il s'agit de la Cordulie splendide.

Un inventaire des vieilles forêts a révélé la présence d'espaces forestiers anciens sur la commune, qu'il convient de préserver. Enfin, un **stand de sensibilisation à la faune et la flore du site est tenu chaque année sur le parking du village de Thines**. Un aspect réglementaire s'applique sur les sites Natura 2000, il s'agit de l'évaluation des incidences qui visent à évaluer en amont de son projet (permis de construire, événementiel en nature...) l'incidence que pourra avoir le projet sur les habitats et les espèces protégées du site afin de les limiter.

* Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire bien délimité) énumérée dans un texte de loi pour lesquels les états de l'Union européenne ont une responsabilité particulière de conservation.

Visite et sauvetage d'un Gypaète barbu sur la commune

Eglazine, jeune femelle Gypaète barbu relâchée ce printemps en Aveyron dans le cadre du programme LIFE GYPCONNECT, est venue explorer la commune de Malarce-sur-la-Thines en Novembre 2020. Malheureusement, elle s'est laissée surprendre par le mauvais temps persistant (vents forts, pluies et brouillard). Retrouvée dans un sous-bois, affaiblie, elle a été prise en charge par la LPO Grands Causses responsable du programme de réintroduction dans le Massif central.



Après avoir repris des forces, elle a été relâchée sur le site qu'elle fréquentait avant son exploration vers l'Ardèche, prête pour de nouvelles aventures !

Le Gypaète barbu est un vautour se nourrissant exclusivement d'os. Disparu de la plupart des massifs montagneux du pourtour méditerranéen, il fait aujourd'hui l'objet d'un programme de réintroduction.

Plus d'info :

<https://gypaetebarbu.fr/life-gypconnect/>

Ecole de Musique Intercommunale

Pendant une quarantaine d'années, l'Ecole de Musique des Vans a proposé des cours individuels et collectifs. Forts de ce passé, le bureau de l'association a proposé à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes d'en prendre la compétence, afin de palier à un certain essoufflement. Cette prise de compétence s'est opérée en octobre 2019 avec pour but premier d'arriver à maintenir les effectifs au niveau des élèves et les engagements au niveau de l'équipe pédagogique. Afin de fluidifier la partie administrative, il a été également décidé de recruter une coordinatrice. Les effectifs de 2019-2020 ont progressé, et les tarifs ont été revus à la baisse.

Les Interventions en Milieu Scolaires, auparavant portées par Ardèche Musique et Danse, sont désormais gérées par l'EMI (Ecole de Musique Intercommunale). Tous les enfants de la maternelle au CM2 se voient proposés une initiation à la musique dans le cadre scolaire. Ces interventions ont commencé en octobre 2020, et se maintiennent malgré les contraintes sanitaires. La place de l'EMI au sein de la CDC lui permet également de bénéficier de partenariats avantageux avec la médiathèque intercommunale et l'Education Artistique et Culturelle.

Pour l'heure actuelle, c'est plus d'une centaine d'élèves majeurs et mineurs qui bénéficient de cours de piano, guitare, basse, batterie, chant, éveil musical, violon, accordéon, flûte traversière, tin whistle, clarinette, saxophone, et formation musicale.

FORMATION MUSICALE & INSTRUMENTALE – CHANT – ENSEMBLES TOUS NIVEAUX

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

2020 – 2021
LES VANS & SAINT-PAUL-LE-JEUNE

Accordéon Basse Batterie Bodhran Chant Clarinette Flûte à bec Flûte irlandaise Harpe Guitare acoustique & électrique Hautbois Piano Saxophone Trombone Trompette Tuba Violon Violoncelle...

Initiation musicale (pour les 3 – 6 ans)
Chorale & Orchestre
Formation Musicale pour petits et grands

Inscrivez-vous pour la rentrée de septembre 2020 !

Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes – 1 place du Temple – 07140
Les Vans – 07 57 44 29 85 – emi@cdc-vansencevennes.fr – <https://vansencevennes.com>

Concrètement, que nous apporte la communauté de communes ?

Ecole de musique :

La communauté de communes finance l'école de musique à plus de 60%. Quant à la participation des élèves, elle est d'un peu moins de 20% des coûts. Le département participe lui aussi à hauteur de 20%.

Réseau lecture publique :

2021 verra se développer le réseau de lecture public commencé en 2018, par la possibilité pour les 10 bibliothèques de la communauté de communes de faire circuler les ouvrages suivant la demande des lecteurs ou des responsables des bibliothèques en fonction des animations qu'elles souhaitent faire.

Egalement, chaque année, un moment fort pour les bibliothèques du réseau, l'organisation du mois du film documentaire, très prisé et suivi par un public toujours motivé !

Concernant les activités en milieux scolaire :

La communauté de communes a rédigé une convention dans le but de faciliter une ouverture sur des parcours artistiques et culturels. Elle agit notamment au sein des écoles en créant des rencontres d'œuvres ou d'artistes, au travers de stages ou spectacles, ainsi qu'une aide à la mise en pratique et un apport de connaissances en ce qui concerne les outils ou moyens d'expressions.

Cette année, le thème abordé sera autour du cirque. Dans le cadre de cette convention, la communauté de communes intervient également dans les EPHAD, centres socio-culturels ...

La communauté de communes prend aussi en charge beaucoup d'autres choses comme le ramassage des ordures ménagères,



Le frelon asiatique

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, la communauté de commune et la commune prennent en charge la destruction du nid lorsque celui-ci est proche d'habitations.

Cette destruction doit être faite par l'entreprise « Cevennes'Frelon » basée à Rocles pour être prise en charge.

Cevennes'Frelon : 06 84 23 16 85

cevennesfrelons@gmail.com

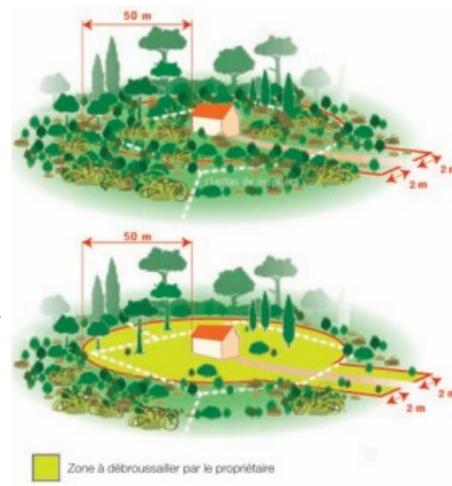
Débroussaillage

Toute construction : maison, caravane, bâtiment agricole, garage... doit être débroussaillée dans un rayon de 50m. Dans cette zone, tous les végétaux (hors arbres d'ornement) d'un diamètre de moins de 5cm doivent être élagués sur 2m de hauteur. Pour les arbres de moins de 5m de haut ils doivent être élagués sur 1/3 de leur hauteur.

Si une partie des 50m autour de votre maison appartient à un autre propriétaire que vous-même, et qu'il n'a pas de bâtiment, vous devez lui demander l'autorisation de nettoyer sur sa parcelle pour protéger votre maison. Si vous avez de bonnes relations, un accord verbal est possible, sinon, une demande par lettre recommandée avec accusé de réception doit être envoyée.

En cas de refus, ou de non réponse du propriétaire, c'est celui-ci qui devra nettoyer sous peine d'amende. Les chemins privés doivent également être débroussaillés sur 2m de largeur de chaque côté et sur 4m de hauteur. De plus, tous les végétaux et branchages coupés lors des travaux de débroussaillage doivent être éliminés. Cette élimination se fera préférentiellement par broyage, compostage ou évacuation vers les centres de collecte de déchets.

Les travaux de débroussaillage doivent impérativement être terminés avant le début de l'été. Si vous n'effectuez pas les travaux de débroussaillage obligatoire, vous vous exposez à des sanctions dont le montant peut s'élever de 135 à 1500€



Un schéma : pour vous guider

Piscine « La Perle d'eau » à Lablachère



Jusqu'à nouvel ordre, les conditions d'accueil à la Perle d'eau sont modifiées suite aux dernières annonces gouvernementales : Les **publics prioritaires** sur présentation de justificatif (personnes en situation de handicap, activité sur prescription médicale, éducateurs sportifs, sportifs de haut niveau, personnes en situation de précarité) sont accueillis **du lundi au vendredi de 11h à 16h**.

Hors période covid : la piscine est ouverte toute l'année 7/7

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h et de 17h à 19h

Mercredi de 12h à 19h ; Samedi de 12h à 18h ; Dimanche de 10h à 16h

INFOS PRATIQUES

INFO EQUARRISSAGE

A partir du
Dimanche 30 Août 2015,
vous devez contacter
SIFDDA pour vos
prestations d'équarrissage

MON ANIMAL EST MORT EN ARDÈCHE

QUE DOIS-JE FAIRE
CONCRÈTEMENT ?

Pour vos demandes d'enlèvement
24H/24 et 7 jours sur 7

Le serveur vocal interactif
-> 08 91 70 01 02

Le site Internet www.agranet.fr
-> service Ecarinet

Pour toute demande particulière, une permanence téléphonique est à votre disposition, chaque jour ouvré, de **10h à 12h**

CANTONS du Nord-Ouest
-> 04 66 31 05 25

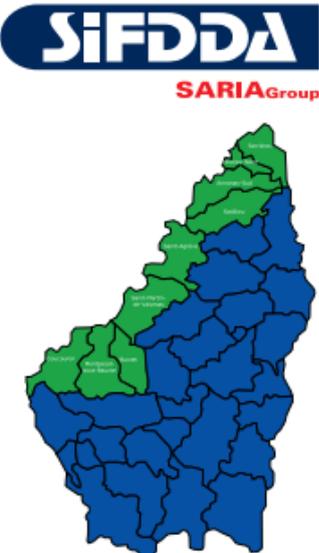
Autres CANTONS
-> 04 75 51 46 96

RAPPEL important :
Pour l'enlèvement, les animaux seront sortis des bâtiments et des prés, éloignés des fils électriques et téléphoniques de plus de 11m et accessibles à un camion de type 19T, de 5h à 23 h.

Les bordereaux d'enlèvement seront uniquement mis à disposition des éleveurs sur notre portail Internet à l'adresse suivante :

<http://espace-client.saria.fr>
(archivés pendant 5 ans)
www.sifdda.fr
(plus d'informations sur notre site)
www.securite-collecte.fr
(Informations sécurité de collecte en élevage)

Bonne journée à tous,
Votre chef de centre SIFDDA



Numéros utiles

Centre Médico-social : 04 75 88 50 70

SAMU : 15

POMPIERS : 18

Station Médicale Léopold Ollier : 04 75 38 48 48

Gendarmerie : 04 75 37 21 05

Office de tourisme : 04 75 37 24 48 contact@cevennes-ardeche.com

ADMR : 04 75 37 97 34 ardeche.cevenole@fedo07.admr.org

Vivre chez soi : 04 75 94 95 20

Centre social REVIVRE : 04 75 37 76 88

Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes : 04 75 37 41 22
accueil@cdc-vansencevennes.fr

Hôpital Léopold Ollier : 04 75 37 80 80

Centre rééducation respiratoire Folcheran : 04 75 38 50 00

SICTOBA : 04 75 39 06 99

Information à l'attention des hébergeurs

Depuis 2019, la déclaration papier des hébergements touristiques qui se faisait en mairie a été remplacée par une déclaration en ligne.

Cette déclaration est obligatoire pour tous les hébergements, une fois l'enregistrement fait, un code à 13 chiffres vous est transmis. Ce code est indispensable pour la commercialisation de votre hébergement sur les plateformes de location.

Nous rappelons également que tous les hébergeurs doivent se faire connaître auprès du service taxe de séjour de la Communauté de Communes (Mme Lachaud Anaïs : 04.28.38.01.87)

Réseau ...

Ainsi que nous l'avons expliqué dans le bulletin de l'année dernière, suite à des années de pannes de téléphone fixe sur le secteur de Thines, la Mairie est intervenue à de multiples reprises auprès des services d'Orange (qui gèrent les lignes des téléphones fixes) et de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes, organisme qui contrôle les opérateurs de téléphonie).

126 jours sans service pourtant « universel » en 2018-20 en 18 mois ! Le dispositif a été entièrement remanié et depuis fin septembre 2020, les abonnés de Thines ont enfin une ligne qui marche et en plus internet par l'ADSL.. Si ce n'est pas déjà fait, il est **extrêmement important et urgent** que les abonnés de lignes fixes contactent leur serveur pour obtenir une boxe et modifier leur abonnement. Presque toujours, il faut aussi une intervention sur la ligne (gratuit jusqu'à la première prise intérieure).



À partir du mois de mars, les anciennes lignes ne fonctionneront plus.

Les personnes qui ont laissé tomber leur ligne fixe face à toutes les pannes ont sans doute aussi intérêt à se réabonner, car le service internet est excellent : rapide et surtout illimité !

Ouverture de février à novembre : Tarifs 2021



Le gîte d'étape est ouvert depuis début février pour 15 personnes maximum. Les groupes, les personnes seule ou les familles sont les bienvenus. Les personnes qui ne sont pas du même groupe sont bien sûr installées dans des chambres différentes.

Le port du masque est obligatoire dans les parties communes.

Le tarif est 13€/ personne/nuit
+ une taxe de séjour de 0.72€/pers/nuit

Les draps et taies d'oreillers sont à la location à 4€

En raison de la crise sanitaire les couvertures ne sont plus fournies.
Il faut apporter son duvet ou sac de couchage.

Pour l'ermitage (gîte rural) Il est actuellement en travaux.
La salle de douche et sanitaire seront à l'étage.

Réouverture prochainement...

Le tarif est de 364€ la semaine + taxe de séjour 0.72€/pers/nuit
Pour 2 nuits mini 104€ + taxe de séjour 0.72€/pers/nuit

Contact

Tel : 06 49 41 41 96

gite.thines@laposte.net

Un mot d'Estelle, chargée de la gérance du gîte :

Si vous avez des livres à donner, ils sont les bienvenus ! (Tout sauf polar) Jeux de société également. Merci

Le gîte d'étape, après un rafraichissement !



Pendant le premier confinement, le gîte d'étape étant fermé, Estelle, aidée des cantonniers, en a profité pour mettre un coup de jeune au bâtiment : nouvelle peinture, aménagement de la cuisine, petites réparations diverses, terrasse....



Le seul fait de rêver est déjà très important

Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences.

Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.

Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir. Je vous souhaite de résister à l'enlissement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille. Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable.

« Souhais » Jacques BREL

Crédits photographiques : Ronna CHALVET, Jean BYKENS, Delphine FEUILLADE/BRIERE, Jean-Marc DUREY, Amélie GATTO, Raphaël BOUILLARD, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, Line BACCONNIER, Jean-François LALFERT, Céline PERRET, Claire VIEILLEROBE, Pascale ANQUETIL, Marie URAN

Réalisation : Amélie GATTO

Distribution : MAIRIE

Impression : Atelier Pluriel

Tirage : 150 exemplaires

Comité de rédaction : Jean BYKENS, Ronna CHALVET, Amélie GATTO, Line BACCONNIER, Delphine FEUILLADE/BRIERE, Emilie MALEYSSON, Jean-François LALFERT, Céline PERRET, Philippe BRILLANT